Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Novembre 1885 No. 6.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

Les amis disparus.

Ainsi nous mourrons feuille à feuille,
Nos rameaux jonchent le sentier :
Et quand vient la main qui nous cueille
Qui de nous survit tout entier ?

Ces contemporains de nos âmes,
Ces mains qu'enchainait notre main,
Ces frères, ces amis, ces femmes,
Nous abandonnent en chemin.

A ce chœur joyeux de la route,
Qui commençait à tant de voix,
Chaque fois que l'oreille écoute,
Une voix manque chaque fois.

Chaque jour l'hymne recommence,
Plus faible et plus triste à noter :
Hélas ! c'est qu'à chaque distance
Un cœur cessè de palpiter.

Ainsi dans la forêt voisine,
Où nous allions, près de l'enclos,
Des cris d'une voix enfantine
Eveiller des milliers d'échos.

Si l'homme, jaloux de leur cime,
Met la cognée au pied des troncs,
A chaque chêne qu'il décime
Une voix tombe avec leurs fronts.

Il en reste un ou deux encore :
Nous retournons au bord du bois
Savoir si le débris sonore
Multiplie encore notre voix.

L'écho, décimé d'arbre en arbre,
Nous jette à peine un dernier cri,
Le bûcheron au cœur de marbre
L'abat dans son dernier abri.

Adieu les voix de notre enfance,
Adieu l'ombre de nos beaux jours,
La vie est un morne silence !
Où le cœur appelle toujours !

LAMARTINE.

LES PERILS DE L'AVENIR.

Si nous avons des ennemis mortels dans Ontario, nous y comptons aussi des éclairés et dévoués.

Le *Catholic Record* de London Haut-Canada, vient d'écrire un article remarquable sur nous qui peut se résumer ainsi :—

La confédération canadienne inaugurée en 1867 avec tant de succès est aujourd'hui menacée dans sa base. Durant les derniers mois, particulièrement depuis l'insurrection du Nord-Ouest, on n'a cessé de semer des brandons de discorde dans tout le Dominion. Et si nous permettons à toutes ces mauvaises herbes de prendre racine, notre prospérité nationale s'achemine à la ruine. La presse et la chaire dans Ontario ne cessent tous les jours de crier à la haîne, à la vengeance, à la guerre de race. Les prêtres " tous supposés être des Jésuites" doivent d'après ces francophobes supporter toutes les conséquences d'une révolte qu'ils ont fomentée, et plus d'une plume d'oie qui n'a pas encore sauvée le Capitol écrit que les Français doivent disparaître.

—*The French must go.*

Semaines après semaines, jour par jour on fait sonner à nos oreilles le glas de mort de la race française ; on nous explique tout ce que le régime canadien-français nous a fait souffrir ; on déclare aux populations étonnées que la race anglaise du Canada est complètement dominée par le Vatican, grâce à l'influence de la prêtraille du Bas-Canada.

Réflichissons donc et discutons cette brûlante question.

Rappelons-nous qu'il n'y a que 54 députés d'origine française aux Communes, sur une députation de 211 ; que bientôt le nombre de membres anglais s'accroissera avec la colonisation du Nord-Ouest et augmentera ainsi l'influence anglaise ; que dans le ministère du Canada, il n'y a que trois ministres canadiens-français sur quatorze. Après avoir constaté ces faits est-il juste de pousser les gens à la francophobie ? Est-il du fait d'un honnête homme, ou bien d'un vilain, de pousser ainsi à la guerre civile ?

Pourquoi réveiller toutes les haînes que la Confédération avait pour mission de faire disparaître ?

Lors du recensement de 1851, on constata tout-à-coup que la population du Haut-Canada excédait légèrement celle du Bas-Canada. Alors il y eut des hurlements de fauves. On cria à la tyrannie canadienne-française, à à la superstition papale. Rome était une prostituée, Québec un foyer de superstition et d'ignorance. Ces insultes prirent un tel caractère de gravité qu'elles faillirent mener à la guerre civile. Une partie de l'ouest d'Ontario menaça de secouer le joug anglais. N'est-ce pas au bénifice du Haut-Canada que l'Union de 1841 fut faite ? En cette circonstance on se rendit expressément à sa demande urgente, et l'agitation se continuant, on proposa pour l'apaiser la Confédération de 1867.

Qu'advint-il ? Lisez l'histoire.

Ce fut le Haut-Canada qui fit feu des quatre pieds, écuma, jura en s'apercevant que l'Union de 1841 n'avait pas réussi à faire disparaître complètement l'influence de la race canadienne-française. Ces fanatiques politiques étaient les pères de ces braillards du Nord-Ouest et d'Ontario,—et ils sont plus nombreux qu'on se l'imagine,—qui demandent l'anéantissement du Canada français, qui ont pour consigne les mots "*The French must go*" et qui s'endorment le soir en demandant à Dieu l'extirpation du papisme sur la libre terre d'Amérique.

Nous nous retournons de tous les côtés pour entrevoir la tranquilité et la paix ; mais nous avons beau chercher nous ne pouvons nous empêcher de nous retrouver encore à la période de malaises et de combats qui précéda la Confédération.

Cette période terrible fut inaugurée par les libéraux le 16 avril 1860, lorsque l'honorable M. Brown, secondé par l'honorable M. Mowatt, proposa au Parlement canadien la motion suivante :

Résolu—"Que l'Union Législative qui existe entre le Haut et le Bas-Canada a faillie ; qu'elle n'a pas réalisé les espérances de ces créateurs ; qu'elle n'a eu pour résultat qu'une dette énorme, que des taxes lourdres, que des abus politiques, qu'elle a causé un mécontentement général, et que c'est la conviction sincère de cette Assemblée, que d'après l'antagonisme qui se développe entre les races et les différentes origines, les intérêts locaux et pour d'autres causes, que l'Union ne peut être maintenue dans sa présente forme, pour le grand avantage du peuple."

Quand cette résolution révolutionnaire fut soumise au vote, elle fut supportée par la majorité des députés du Haut-Canada. Elle fut repoussée, il est vrai ; mais le mécontentement qu'elle avait crée n'en disparut pas pour tout cela. Il n'y eut que la grande voix de Sir John A Macdonald, qui en cette circonstance put calmer les esprits par un discours qui est resté comme un chef d'œuvre d'histoire et de parlementarisme.

Quand il fit ainsi vibrer la chambre il y avait déjà 19 ans que le Canada était sous le régime de l'Union. Il y aura bientôt 19 ans que nous sommes en Confédération. Hélas ! les mêmes éléments de discorde existent comme il y a 48 ans. N'accuse-t-on pas d'un côté Sir John A Macdouald d'avoir un taible pour les Canadiens-français, et de l'autre ne vient-on pas de lui reprocher d'avoir écrit à son fils une lettre incitant à la guerre civile ?

Et la peste orangiste ? N'est-elle pas à l'œuvre semant partout la haîne et la discorde contre le Canada Français et le Catholicisme ?

Nous savons que ceux qui aiment véritablement leur pays, frissonnent à la seule idée d'une guerre de race. Néanmoins elle est possible, à moins que les Canadiens—quelle que soit leur origine—travaillent à faire disparaître les préjugés et professent un respect sacré et inébranlable pour les traditions, les lois, la religion, la langue, les droits d'un chacun. Voilà le seul secret de notre vie politique, commerciale et sociale. Voilà la paix, voilà la force, voilà l'avenir.

Le Canadien, Qué.

LES CHERS VOISINS.

PAR L'AUTEUR "JOHN BULL ET SON ILE."

LES RATÉS.

Le raté français est généralement radical. S'il avait voulu faire comme bien d'autres (et, vous voyant prospère, il vous lance un petit regard méchant), s'il avait voulu flatter le pouvoir et intriguer, il aurait pu faire quelque figure en ce monde. Mais, malheureusement pour lui, il ne sait pas transiger avec ses opinions : il est, selon la formule, pauvre mais honnête.

C'est par fierté qu'il s'éloigne des gens heureux : il ne veut pas être pris pour un intrigant. Il a tout perdu, fors l'honneur : c'est ce seul trésor qui lui reste, qu'il veut conserver intact. Il méprise l'argent, et s'il ne vous rend pas celui qu'il vous emprunte, c'est qu'il présume que vous avez pour le dit métal le même mépris que lui.

Cependant la vue d'un louis d'or l'attendrit et fait passer sur son visage un éclair de satisfaction, auquel se mêle un peu de tristesse : Il se voit prit en flagrant délit de capitulation : mais, en vous quittant, il ira dire du mal de vous pour se venger, et montrer que, dans son indépendance, ce n'est pas un méchant prêt de vingt francs qui peut le corrompre.

Il est rare qu'il n'ait pas tait faillite une ou deux fois ; mais comme cela ne l'a point enrichi, vous en concluez que, s'il n'a pas l'amour des richesses, il n'a pas non plus le génie des affaires.

Il reproche sa pauvreté à tout le monde, excepté à lui-même. La société ne l'a pas compris, il mourra sans avoir pu se révêler. En attendant, il songe à ouvrir une agence d'affaires. N'ayant jamais pu faire ses propres affaires, il espère être plus heureux avec celles d'autrui.

Fort souvent il a épousé sa bonne ou sa blanchisseuse. "C'était, vous dira-t-il, pour payer une dette à la société." Mais la société, qui n'est qu'une ingratte, lui a tourné le dos, à lui et à sa femme. N'importe, il a fait son devoir. Là encore il ne trouve rien à se reprocher. Il y a des gens qui font des mariages d'argent ; Dieu merci, il n'est pas de ceux-là.

Chaque fois que l'on entreprend quelque chose qui réussit, c'est son idée qu'on lui a volée. Mais voilà : à quoi bon avoir des idées quand on a point de capital ?

Le raté français, dans ses malheurs, a quelquefois le mot pour rire.

Il y a quelque dix ans, je causais un jour avec un Français, établi depuis longtemps en Angleterre. *Etabli* ! moi aussi j'ai le mot pour rire.

Je lui soutenais à tort qu'il y avait encore une prison pour dette en Angleterre.

—Vous faites erreur, me dit-il.

—Mais je ne crois pas, lui répondis-je.

—La prison pour dettes est supprimée depuis deux ans.

—En êtes-vous bien sûr ! fis-je en voyant son air convaincu.

—Parbleu, si j'en suis sûr ! s'écria-t-il, je dois le savoir mieux que vous...c'est moi qui suis sorti le dernier.

Le raté anglais est beaucoup plus humble que son confrère d'Outre-Manche, par la raison toute simple qu'en France pauvreté n'est pas vice, tandis qu'en en Angleterre, ce l'est, A cela près, c'est le même type.

Dans le commerce, le raté anglais est agent : généralement courtier en vins ou en charbon de terre. Cela n'exige aucun capital, pas même de cave. Souvent il s'intitule *agent général* : quand le naufrage est imminent. Telles sont ses dernières branches de sauvetage ; si elles viennent à rompre, il fait le plongeon, et

disparait à jamais, a moins toutefois que sa femme ne le repêche, en ouvrant une pension de demoiselles ou une maison garnie. Dans ce cas-là, il peut encore couler des jours tranquilles à faire les provisions, à nettoyer les couteaux, et à cirer les bottes des locataires. En se faisant entretenir par sa femme, il sait qu'il perd sa dignité, mais il peut toujours, en la battant. la rappeler au devoir, si elle se permettait de prendre quelques libertés à son endroit.

Dans les arts et la littérature, vous le voyez critique, prenant sa revanche des déboires qu'il a éprouvés sur les artistes qui vendent leurs tableaux et les auteurs qui vent leurs leurs livres. Pour ceux-là, il est sans pitié. Il peut d'autant plus facilement éreinté ses confrères qu'il n'a pas à signer ses invectives ; sa bave est anonyme. C'est avec l'inpunité la plus complète qu'il peut, toutes les semaines, dans quelque feuille à un penny, se dégorger de tout le fiel qui lui tient au cœur. La boue qu'il vous lance a ceci de bon, c'est qu'elle ne tache pas : une pichenette dessus...et il n'y parait plus rien.

MAX O'RELL.

Le Manitoba.

Jeudi, 19 Novembre 1885.

LE DENOUEMENT.

Le drame sanglant est joué. Les cruelles incertitudes de trois longs mois d'une agonie souvent ravivée, n'ont fait que préparer une certitude plus cruelle encore. Les espérances les plus légitimes ont été déçues ; la mort, l'horrible mort de l'échafaud, est venue dérouler à nos yeux son voile lugubre et jeter dans nos cœurs une douleur poignante.

M. Louis Riel a été exécuté à Régina, lundi matin, à 8.23 heures. Toute la population d'origine française de Manitoba et du Nord-Ouest ressent vivement la douloureuse catastrophe.

Cette mort du chef de l'insurrection a causé un vif émoi par toute la Puissance du Canada ; les pays étrangers n'y ont pas été indifférents, cependant nous n'étonnerons personne en disant que nulle part autant qu'à Saint-Boniface, on a ressenti ce coup terrible : c'est au milieu de nous que vivent la mère, la femme, les enfants, les frères et sœurs de la victime ; cette respectable famille n'a ici que des amis, aussi ce qui vient de se passer est un deuil public, et nous sommes l'interprète de toute la population en offrant nos condoléances et nos vives sympathies aux Dames Riel et à tous les parents qui pleurent la perte de celui qui leur était si justement cher.

On aurait eu beaucoup à dire, il y aurait beaucoup à dire, il y aurait trop à dire, si nous avions voulu et nous voulions parler toute notre pensée, mais il est des circonstances où le silence est d'or ; nous ne perdons pas de vue notre position, et c'est précisément parce que nous en comprenons toute la responsabilité que nous ne voulons pas donner cours à l'expression de tous nos sentiments ; comme aussi, nous passerons encore sous silence maintes choses qui nous blessent au cœur, et contre lesquelles nous protesterions hautement si les circonstances exceptionnelles où se trouve ici l'élément français n'exigeaient pas un surcroit de prudence.

Une chose nous console : la grâce de Dieu n'a pas manqué à celui qui vient de monter sur l'échafaud. Sa mort a été celle d'un chrétien. Où aurait-il pu puiser ailleurs que dans ses sentiments religieux la fortitude, et, nous pouvons le dire, la magnanimité qu'il a déployées ? Il savait qu'il était poursuivi par la haine, et, dans son cœur, il n'a pas voulu donner de place à ce hideux sentiment ; il savait d'ailleurs qu'il était l'objet de nombreuses sympathies, et il les a goûtées avec reconnaissance ; il savait qu'il avait offensé son Dieu,—la sincérité de son repentir lui aura assuré le pardon. Dans l'entraînement et l'exaltation d'un mouvement politique, il avait oublié que la religion du Divin Crucifié est au-dessus de toute révolution et tout changement ; en se préparant au moment suprême, il a reconnu cette erreur, en a demandé pardon à Dieu et aux hommes et s'est reconcilié avec l'église qui, comme son Divin Auteur, accepte le repentir et par le repentir même donne une assurance spéciale à ceux de ses enfants qui s'égarent.

O mon Dieu ! recevez l'âme du pauvre exécuté. Ecoutez ces accents qui, de toutes parts, s'élèvent et vont s'élever en faveur de cette âme

Puisse ce triste événement ne pas donner un ébranlement dangereux à nos institutions. La douleur sincère est grave autant qu'énergique, aussi des démonstrations qui ne participeraient pas à ce caractère de gravité, laisseraient des doutes sur leur sincérité, tout comme des élans de joie prouveraient qu'au lieu de viser à la justice, on n'aurait fait que subir l'empire de la haine. Pour notre part, nous protestons de toute l'énergie de notre âme contre ce qui s'est fait en certains lieux. Il y a quelque chose de féroce dans le fait d'hommes qui font suivre une pendaison en réalité d'une pendaison en effigie, comme on l'a fait à Toronto. Ces gens ont l'instinct de l'échafaud après avoir étouffé tout ce qui peut y avoir de noble dans un cœur humain. D'un autre côté, les criailleries, les émeutes de la rue nous paraissent de la dernière inconvenance, précisément parce que nous pleurons, que nous souffrons.

Que le calme se fasse, et que ceux qui y peuvent quelque chose tirent une leçon des terribles événements qui se sont déroulés dans le Nord-Ouest depuis six mois.

L'échafaud vient de faire une victime, il en fera bientôt plusieurs autres ; les verrous des cachots enferment tous les jours des hommes d'une grande respectabilité ; les belles prairies de l'Ouest ont bu le sang d'un grand nombre, hélas ! La ruine, la désolation, la souffrance redisent aussi dans leur langage que les choses n'ont pas été ce qu'elles auraient dû être. Sans faire de récriminations acerbes et inutiles, il faudrait être aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas convenir que des fautes ont été commises par d'autres que par ceux qui ont payé ou qui paient de leur vie, de leur liberté ou de leurs biens. Nous ne voulons pas justifier la rébellion, mais l'amour que nous avons pour notre pays et pour ses infortunés enfants, nous oblige à dire qu'une responsabilité terrible pèse sur ceux qui auraient pu prévenir ces désastres et qui ne l'ont pas fait, sur ceux qui malgré ces désastres continuent, au moins en partie, un ordre de chose qui peut encore amener d'autres malheurs.

Nous sommes pour le maintien des lois, mais que ces lois se revêtent elles-mêmes de majesté, afin que nous n'ayions pas à leur donner simplement un assentiment servile, mais qu'au contraire nous puissions dans notre amour de la liberté véritable, respecter et aimer l'ordre de de choses qui nous gouverne.

L'administration de la justice dans le Nord-Ouest laisse énormément à désirer. Les amis du gouvernement ne cessent de répéter depuis six mois que c'est le fait de l'opposition d'aujourd'hui quand elle était au pouvoir ;—évidemment ces organes officieux oublient qu'on a eu tout le loisir de modifier les fautes faites avant 1878, et nous les conjurons de se joindre à nous pour demander que l'on modifie le département judiciaire du Nord-Ouest, de façon à nous laisser croire qu'il y a là une protection véritable et une assurance d'impartialité que nous ne pouvons pas reconnaître aujourd'hui.

L'EXECUTION.

Dimanche, le 15 courant, le shérif Chapleau se rendit dans la cellule de Riel pour lui annoncer la fatale nouvelle. Le condamné était calme et conversait amicalement avec le Dr. Jukes. En voyant le shérif le prisonnier lui dit : "Ainsi, vous venez m'annoncer la terrible nouvelle, eh bien, je suis heureux de partir pour être délivré de mes souffrances." Le shérif lui dit qu'il avait l'ordre de l'exécution et lui demanda s'il avait quelque prière à adresser. "Je désire, dit-il, que mon corps soit remis à mes amis pour être inhumé à Saint-Boniface." Avez-vous quelque désir à exprimer relativement à la disposition de vos biens, lui demanda le shérif. Mettant sa main sur sa poitrine : "Je n'ai que cela, dit-il, il y a quinze ans je l'ai offert pour mon pays, c'est tout ce qui me reste maintenant."

En réponse à un correspondant : 'Il y a longtemps, dit-il, que j'ai fait ma paix avec Dieu, et je ne crois pas que je puisse être mieux préparé." "Je désire, dit-il, au shérif, que vous remerciez mes amis de Québec, pour tout ce qu'ils ont fait pour moi."

"Je suis prêt à partir, ajouta-t-il, et j'aurai quelques paroles à adresser lorsque je serai sur l'échafaud." Le shérif lui conseilla de ne pas parler trop longtemps. "Vous craignez, dit Riel en souriant, que je parle trop longtemps et que cela m'énerve. Oh ! ne craignez pas, je serai fort. Je sens qu'à mon dernier moment, j'aurai comme des ailes pour me transporter." Il remercia le shérif pour les bontés qu'il lui avaient témoignées, et parla en termes émus de ceux qui l'avaient supportés tant qu'il est resté quelque espoir de le sauver et et il tendit sa main au shérif en lui disant : "Adieu mon ami."

A huit heures, lundi matin, l'assistant-shérif se rendit à la cellule de Riel pour le conduire à l'échafaud. Le prisonnier avait passé la nuit en prières avec son confesseur le Révd Père André. Une messe fut célébrée à une heure matinale. Le Révd Père André officiait assisté par M. l'Abbé McWilliam. Riel reçut à cette messe les derniers secours de la religion, et quelques instants après, il se rendit d'un pas ferme sur l'échafaud précédé par l'assistant-shérif et accompagné des RR. PP. André et McWilliam. Tous les assistants ont été étonnés du courage qu'a montré le condamné. Arrivé en dehors de la prison, il s'est agenouillé avec les deux religieux qui l'accompagnaient. Son attitude alors a visiblement affecté les témoins. Le Révd Père André récita les Litanies auxquelles le prisonnier répondit d'une voix nette et distincte.

A huit heures et quinze minutes, Riel fit ses adieux à ses directeurs spirituels, rien de touchant comme cette scène, dont nous n'avons pas besoin de donner les détails.

Le bourreau vint alors pour garroter Riel. Pendant toute la durée de cette pénible opération, il ne cessa de prier, et élevant ses mains vers le ciel, il s'écria : "Mon Père, je suis prêt." Lorsqu'il eut les mains liées, il monta sur l'échafaud en disant en français :

C'est en Dieu que repose ma confiance.

Au bas des six dégrés qui conduisaient à l'échafaud, il dit : "Je demande pardon à tous et je pardonne à tous mes ennemis."

Le Rév. Père André lui dit qu'il devait aussi prier pour ses ennemis. "Dois-je prier même pour Sir John, dit-il, d'un air de doute." Certainement, lui répondit le Père André, bien qu'il soit votre plus grand ennemi, qu'il vous envoie à l'échafaud, la charité chrétienne vous oblige de prier pour lui, car la vengeance des chrétiens c'est la prière.

Puis Riel pria pendant plusieurs minutes pour Sir John, de l'assister de lui communiquer la sagesse et la justice, et de le recevoir en sa miséricorde. "Je ne veux aucun mal à Sir John, j'ai prié pour lui, mais je ne crois pas qu'il prie pour moi, lui."

Alors l'exécuteur accomplit son œuvre ; pendant ce temps le Père McWilliam récitait l'Oraison Dominicale et avant qu'elle ne fut terminée le malheureux était rendu dans l'éternité.

Le bourreau a bien rempli son œuvre, dans deux minutes le cœur avait cessé de battre.

Voici le résultat de l'examen *Post Mortem* fait par le Dr Jukes :

"L'exécution a été bien faite. Le prisonnier n'a pas dû ressentir aucune souffrance. Le cou a été rompu au moment de la chute, et de telle sorte que tout le corps a dû être instantanément paralysé. Après quatre minutes, la circulation du sang avait complètement cessé. On ne pourrait présager une mort aussi exempte de peines physiques."

Après quelques minutes de délibérations, le jury a rendu le verdict suivant :

"Ce cadavre est celui de Louis Riel convaincu de haute trahison et condamné à la peine de mort. Le jugement a été dûment exécuté sur le corps du dit Louis Riel, ce 16ème jour de Novembre A.D. 1885 ; la mort a résulté de la pendaison exécutée aux casernes de la police, près de Régina, T. N.-O., tel que décrété par la sentence de la cour."

Puis alors, le cercueil fut fermé et déposé temporairement dans le cimetière des casernes, jusqu'à ce que les parents obtiennent la permission de le transporter à Saint-Boniface.

Lundi Mgr l'Archevêque en apprenant que l'exécution avait eu lieu, a de suite prié M. A. Dugas, curé de la cathédrale, d'aller porter la triste nouvelle à la famille Riel, et de lui donner toutes les consolations possibles dans les circonstances. Nous n'entreprendrons pas de décrire la scène douloureuse provoquée par cette nouvelle INATTENDUE, mais comme la douleur de cette famille est véritable, elle a été calme et sincère, les larmes et la prière en ont été la seule manifestation. Le lendemain, mardi, M. le curé a été dire la messe dans la chapelle de Saint-Vital pour le repos de l'âme du défunt. Les Dames Riel et la famille assistaient à cette messe, et y ont reçu la Sainte Communion pour se fortifier de la force surnaturelle dans la triste circonstance.

Hier, M. l'Abbé McWilliam qui lui aussi a assisté le condamné à ses derniers moments, a été avec M. l'Abbé Cloutier faire visite à la famille Riel et lui donner la consolation qui suit nécessairement des dispositions si édifiantes manifestées par l'infortuné des Chef Métis.

Hier soir, une délégation nombreuse est venue à l'Archevêché pour demander à Mgr son concours afin d'obtenir que la dépouille mortelle de leur ami puisse être transportée à Saint-Boniface, et y recevoir la sépulture chrétienne à côté des restes de son père et autres membres de la famille.

LE REV. PERE ANDRE.

Un télégramme du Rév. Père André, de mardi soir, annonce que le corps de M. Riel devait être enterré temporairement, hier matin, dans l'église de Régina en attendant que les autorités permettent de le transporter à Saint-Boniface.

Le Rév. Père André a été admirable de dévoûment envers son pénitent pendant tout le temps de sa captivité et jusque sur l'échafaud. Après avoir rendu les derniers services à sa dépouille mortelle, il a dû prendre les chars hier soir pour arriver ici ce soir. Il vient pour donner en personne à la famille Riel les tristes détails de la mort et des dernières volontés de l'infortuné chef des Métis.

Nous attendons l'arrivée du Rév. Père André pour donner de plus amples détails sur les derniers moments de M. Riel et afin aussi de les donner plus exactement.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la sépulture n'a pas eu lieu hier, et que le corps est encore aux casernes et sous les soins de la Gendarmerie à Cheval du Nord-Ouest.

UN MOT A "LA MINERVE."

Nous regrettons que *La Minerve* se serve du nom de Monseigneur Taché pour essayer de justifier les retards apportés au règlements des réclamations des Métis du Nord-Ouest. Il est vrai que Sir John A. Macdonald a entonné cette fausse note dans son discours en réponse à celui de M. Blake, mais il est regrettable de voir qu'un journal comme *La Minerve*, en lieu de corriger cette injuste insinuation, ait l'air de vouloir la soutenir.

Nous avons publié *in extenso* la lettre que Mgr Taché écrivait en janvier 1879, et dans laquelle il conjurait l'administration de ne pas différer plus longtemps le règlement de ces réclamations, et affirmant que chaque jour de délai apportait un danger nouveau.

C'est incroyable qu'un journal comme *La Minerve* puisse s'appuyer sur cette lettre pour essayer de justifier ces délais proclamés par le vénérable prélat comme danger imminent.

Pierre Gauthier de Varennes, Sieur de La Verandrye.

Avant-hier était le 200ième anniversaire de la naissance de La Vérandrye

Pierre Gauthier de Varennes, sieur de La Vérandrye, naquit le 17 novembre 1685, et fut baptisé le lendemain, 18 novembre, dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Trois-Rivières.

Nous devons signaler cette date. La Vérandrye fut le premier explorateur du Nord-Ouest, et son nom domine tous les autres dans l'histoire des découvertes entreprises à son époque entre le lac Supérieur et les Montagnes Rocheuses.

Nous nous bornons cependant à cette note pour aujourd'hui. Il n'y a guère autre chose à faire cette semaine que de se laisser aller au recueillement qui s'impose nécessairement à nous, à la suite du drame dont le dénouement cause tant d'émotions.

Nous publierons dans un prochain numéro un travail plus étendu qu'un ami de notre journal prépare en ce moment sur La Vérandrye.

CERCLE PROVENCHER.

Depuis quelque temps le Cercle Provencher a repris ses séances hebdomadaires ; mais il est regrettable que les membres n'y assistent qu'en très-petit nombre.

On semble oublier que le Cercle est pour s'instruire en s'amusant ; on veut y acquérir surtout de l'expérience et de l'habileté dans l'art de la parole. Pour arriver à ce résultat, il faut s'y mettre activement. Il ne faut pas dire comme quelques-uns : "Je n'ose parler là, car on pourra rire de moi." Ce n'est là que l'expression d'un futile prétexte ou d'une mauvaise raison. Il est certain qu'il n'y a personne d'assez indélicat parmi les membres du Cercle pour s'amuser à rire de quelqu'un qui voudra faire des efforts pour s'instruire. En outre, tous ensemble nous voulons nous aider les uns les autres, et arriver à un résultat capable de prouver que nous ne sommes pas d'une race dépourvue d'intelligence. Et c'est pourtant ce que nous pourrions faire croire à nos voisins, si nous continuons à nous montrer apathiques. Les jeunes gens désireux de s'instruire s'adjoindront aux sociétés historiques, scientifiques, etc., de la capitale de Manitoba ; et ces sociétés en les recevant ne pourront s'empêcher de dire :—Voilà des gens qui veulent s'instruire, et ils viennent chez nous mendier le pain de l'intelligence qu'ils ne peuvent trouver chez leurs compatriotes. Et les autres qui ne s'instruiront pas, passeront pour des esprits non susceptibles de culture intellectuelle.

Allons, jeunes amis, ne fournissons pas l'occasion de faire croire que nous voulons tenir l'arrière garde, en fait d'instruction, ou de faire croire que nous ne voulons pas entreprendre d'acquérir des connaissances, découragés que nous serions à la vue de la faiblesse des ressources qui sont à notre disposition. Plus que jamais nous avons besoin d'hommes instruits, d'hommes capables de penser bien, de juger équitablement et d'exprimer leurs idées. A l'œuvre donc ! et rappelons-nous

"Qu'avant d'arriver aux honneurs
"Il faut passer par les labeurs."

Quel sera l'objet de nos études ? Nous étudierons l'histoire du Canada. Nous avons reçu de nos aïeux un magnifique héritage, et nous devons le transmettre à la génération future. Il est donc important que nous sachions bien ce que nous avons reçu, que nous le conservions non moins bien, et que nous l'augmentions même de tous nos travaux. Et pour cela il faut étudier l'histoire du Canada. C'est ce que nous ferons ; demain soir, dans la salle du Cercle, il y aura séance vers 8 heures. Tous, autant que nos occupations le permettront soyons présents et profitons des études et des connaissances de ceux des membres qui y porteront la parole.

LE REV. PERE TRUDEAU.

La journée de lundi a enregistrée une autre mort qui elle aussi est bien pénible au cœur de notre Archevêque et de son dévoué clergé. Cette mort est celle du Rév. Père Alexandre Trudeau, Oblat de Marie Immaculée, décédé à Lowell, Massachusetts, Etats-Unis.

Le Rév. Père Trudeau est né à Montréal en 1883. Après avoir commencé ses études classiques dans le collége de sa ville natale, il alla les poursuivre à Saint-Hyacinthe où pendant six années entières, il fut le compagnon de classe et l'ami intime de Mgr Taché. Le Père Trudeau prit la soutane et entra au grand séminaire de Montréal au mois de septembre 1841 ; il alla ensuite comme professeur au collége de Saint-Hyacinthe, et après trois ans d'études théologiques, il passa en Europe, puis entra au noviciat des RR. PP. Oblats à Notre-Dame de L'Osier. Il fut compagnon de noviciat des RR. PP. Tissot et Maisonneuve. Après l'émission de ses vœux, le Père Trudeau fut envoyé en Angleterre d'où il revint à Montréal en 1841 ; depuis, cet excellent religieux et dévoué missionnaire a exercé son zèle en Canada et aux Etats-Unis.

Le Rév. Père Trudeau était Canadiens-français par son père, et sa mère était eméricaine. Il parlait également bien depuis son enfance le français et l'anglais. L'aménité de son caractère le faisait connaître proverbialement sous le titre de "Bon Père Trudeau." Doué de talents plus qu'ordinaires, d'un extérieur engageant, de manières agréables, excellent musicien, il avait reçu tout ce qui peut plaire ; son humilité ne lui faisait tirer de ces avantages que le parti qui pouvait être utile au prochain ; sa vie a été une vie utile, sa personne agréable et sa fin des plus édifiantes. Malade depuis plus d'un an, il sentait lui-même approcher sa fin, et s'y prépara avec un soin en harmonie avec la piété qui l'avait caractérisé toute sa vie.

Correspondance.

L'Hon. Ministre de l'Interieur a Saint-Baptiste.

A M. le Rédacteur du *Manitoba*,

Monsieur,—L'Hon. Ministre de l'Intérieur, du gouvernement fédéral, M. Thos. White, qui depuis plusieurs semaines est occupé à visiter Manitoba et le Nord-Ouest, est arrivé ici hier, accompagné de l'Hon. M. Royal, M.P., de M. Smith, agent des terres de la Couronne, à Winnipeg, et d'un certain nombre des habitants de Morris.

Un grand nombre de citoyens de Saint-Jean-Baptiste et des paroisses environnantes assistaient à son arrivée ; on remarquait entr'autres MM. les curés J. D. Fillion, N. Pelletier et N. Jutras, MM. H. Tenant, M.P.P., J. E. Têtu, agent d'émigration, P. Tonielli, instituteur, Jos. Baril, instituteur, etc., etc.

L'adresse suivante fut lue par M. l'avocat Beaubien au nom des citoyens :

A l'Hon. Thos. White,

Ministre de l'Intérieur,

Monsieur,—Permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue à votre arrivée dans notre paroisse.

Le trouble que vous vous donnez de venir nous visiter, à la suite des fatigues d'un long voyage, nous prouve que vous avez à cœur nos intérêts.

M. le Ministre, la part active que vous avez prise durant tant d'années dans les discussions des grandes questions politiques du Canada, le support chaleureux que vous avez donné par vos écrits et vos paroles à l'établissement de la confédération, à l'achat du Nord-Ouest Canadien, à la construction du chemin de fer du Pacifique, vous ont mérité à plus d'un titre la haute position que vous occupez comme ministre de la Couronne.

M. le Ministre, puisque vous êtes venu parmi nous pour prendre connaissance de nos besoins, de nos demandes, de nos griefs, permettez-nous de nous exprimer comme suit : des années se sont écoulés depuis que nous avons planté nos tentes dans cette partie du Dominion. Venus des différentes parties de la province de Québec et des Etats-Unis d'Amérique, nous avons d'un commun accord travaillé aussi énergiquement que possible à rendre prospère cette partie de la province de Manitoba, futur grenier de la Confédération.

Cependant, le succès n'a pas toujours couronné nos efforts, et, nous regrettons de le dire, la cause en est jusqu'à un certain point due à l'oubli dans lequel le gouvernement a semblé vouloir nous reléguer. Depuis quatorze ans, avec l'aide de tous nos hommes influents, dont nous avons su apprécier les efforts, nous demandons la solution de difficultés encore pendantes. Il est bien pénible, M. le Ministre, de voir un gouvernement disputer à un pauvre Métis, ou à un pauvre colon la possession de quelques acres de terre, il est bien pénible de voir un gouvernement faire une vente publique de ces terres, donnant en cela l'avantage au spéculateur, et refusant ainsi au colon l'avantage dont il aurait si grand besoin.

Loin de nous cependant, l'idée de blâmer les actes de vos prédécesseurs, car nous savons combien sont grandes les difficultés de toute nature que rencontre nécessairement un ministre dans l'exécution de ses devoirs particulièrement lorsqu'il est si éloigné des lieux administrés. Nous avons tous lieux d'espérer, M. le Ministre, que vous voudrez bien donner votre plus sérieuse attention à tout ce que contient le mémoire qui accompagne cette adresse ; et que le résultat de votre visite parmi nous sera de ranimer la confiance dans l'esprit de vos humbles soussignés.

Aussitôt après la lecture de l'adresse, l'Hon. M. Royal voulut bien prendre la parole et appuyer de toute son éloquence les demandes bien légitimes des citoyens.

L'Hon. M. White répondit ensuite en français à l'adresse. Voici à peu près ses paroles :

M. Royal, Rév. Pères, Messieurs,

Vous venez de me présenter une adresse en langue française, cette langue si belle et que vous aimez tant ; je vais à mon tour essayer de vous dire quelques mots en français. Je vous remercie bien cordialement de vos bonnes paroles.

Messieurs, depuis longtemps, je suis profondément convaincu que la prospérité de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, doit et devra contribuer pour une large part à celle de toute la Puissance ; c'est pourquoi, aussitôt que j'ai été appelé à présider au département de l'intérieur, j'ai cru de mon devoir de faire tout ce qui me serait possible pour contribuer à procurer et à augmenter la prospérité de cette province et des immenses territoires qui l'avoisinent.

Messieurs, le but de l'administration est certainement de donner aux colons les avantages nécessaires pour qu'ils prospèrent et soient heureux dans leurs établissements.

Si, dans le passé, à cause de l'éloignement, des difficultés de communication, du défaut fréquent de renseignements exacts, s'il y a eu des fautes, des erreurs de commises au sujet de terres, patentes, etc. etc., vous pouvez espérer que bientôt tous les griefs seront redressés, toutes les demandes légitimes exaucées.

Sans doute, je ne puis pas aujourd'hui vous faire de promesses formelles sur aucune question à règler ; je ne serai pas le seul pour tout décider ; mais, il y a une chose que je puis vous promettre, c'est que j'examinerai avec beaucoup de soin le mémoire que vous venez de me remettre et que je ferai tout en mon pouvoir auprès de mes collègues pour que l'on fasse droit à vos justes réclamations. (Applaudissements prolongés.)

L'honorable Ministre fit ensuite en anglais un discours très-éloquent dans lequel il développa ce qu'il avait énoncé précdemment, et il termina en disant qu'il voulait prendre les intérêts de tout le monde sans distinction de race ou de croyance, que pour lui les titres Français, Anglais, Métis, disparaissaient tous pour faire place à celui de Canadien.

Le Rév. M. Fillion, appelé alors à prendre la parole exposa brièvement la question du prix des terres, démontrant que dans les circonstances actuelles, l'époque de dépression et de mauvaises années que nous traversons, le prix des terres exigé par le gouvernement est trop élevé, que le délai accordé pour les paiements est trop court.

M. White, évidemment animé du désir de se rendre un compte exact de tout, prenait des notes, posait des questions, et prêtait à tous une bienveillante attention.

M. Royal parla ensuite en anglais et représenta que les besoins, les demandes, les griefs exposés ne concernaient pas seulement les citoyens de notre localité, mais aussi un grand nombre des habitants de la vallée de la Rivière-Rouge. M. Royal ajouta qu'il avait reçu de nombreuses demandes durant des années d'un grand nombre des cultivateurs du comté de Provencher, et qu'il était heureux en cette circonstance de se faire leur interprète, et de renouveler ses instances auprès du Ministre actuel de l'Intérieur, pour ce qui restait encore à obtenir.

L'hon. M. White termina ensuite la séance en renouvelant ses promesses de justice et de dévouement qu'il avait déjà énoncées.

On se sépara après pour donner trois hourrahs pour la Reine, l'hon. Ministre et pour l'hon. M. Royal.

La visite de l'hon. M. White a produit l'impression la plus favorable. Tout nous fait espérer qu'il tiendra réellement la promesse qu'il a faite, et qu'il réussira par son habileté, son énergie, et l'esprit de justice et de droiture qui semble l'animer à obtenir la solution de ces questions difficiles mais si importantes pour nous tous.

Votre tout dévoué,

J. O. G.

LE BANQUET DU 25 NOVEMBRE.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le banquet offert par les Dames de Saint-Boniface au bénéfice de l'église de Sainte-Agathe, aura lieu le 25 courant à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface. Les tables seront ouvertes à 6 heures du soir. Le service sera fait par les Dames. Les billets sont à vendre actuellement chez M. Kéroack, libraire de cet te ville. Il y en aura aussi à vendre à la porte de la salle, le soir du diner. Le prix des billets est de $1.00 pour une personne, et de $1.50 pour un monsieur et une dame. Il y aura, à la suite du diner, une table de mise pour les enfants, au prix de 25 centins par tête.

Les personnes qui ont eu la générosité de promettre des effets pour le diner et qui ne doivent pas les préparer sont respectueusement priées de les faire parvenir chez Madame Bernier, à Saint-Boniface, lundi prochain. Il suffira d'envoyer les plats préparés, dans les journées de mardi et mercredi, et dans ce cas, on est prié de les porter directement à l'hôtel-de-ville. Les personnes qui ne pourraient elles-mêmes envoyer leurs effets sont priées d'en donner avis ; on les enverra chercher.

On est aussi prié d'envoyer avec les articles une carte indiquant le nom de l'article. L'intention est de publier, si possible, une liste de tous les plats et effets qui auront été offerts, ce qu'il a été impossible de faire sur le menu pour la raison qu'on ne les connaissait qu'en partie.

Les personnes qui ont eu l'obligeance de se charger de la vente des billets sont priées de faire un rapport de leur liste d'ici à lundi matin, afin de permettre aux dames qui s'occupent de la préparation du diner, de connaître un peu à l'avance l'étendue des préparatifs qu'elles auront à faire.

Nulle contribution ne sera demandée aux convives durant le banquet, mais à la fin de la veillée les mets non entamés seront vendus à l'encan, au plus haut enchérisseur.

Nous publions ci-après le menu :

MENU.

Soupe aux huîtres.

HORS-D'OEUVRE.

Jambon décoré à la Ste. Agathe. Langue de Caribou à l'Antique. Pyramide de Langue de Bison en Belle-Vue.

ENTRÉES.

Galantine de Volaille. Poulets sautés à la Canadienne. Petits Pâtés aux Huîtres.

RÔTIS.

Rosbif. Dinde Rôti désossé à la Gelée. Poulet. Veau. Dinde Farci. Faisan. Cochon de Lait.

LÉGUMES.

Pommes de Terre. Salmis de Maïs. Sauce aux Tomates.

SALADES.

Mayonnaise de Volailles. Céleri. Choux. Betterave.

ENTREMETS.

Pâté de Noël. Croquignolles. Blanc-manger. Plum-Pudding. Gâteau à la Feuillette. Charlotte Russe. Chateaubriant. Gâteaux de la Charité. Gâteaux assortis. Fromage.

DESSERT.

Caramel de St. Boniface. Crême Manitobaine. Gelées. Crême Veloutée. Crême à la Glace. Confiseries. Fruits. Thé. Café.

PERSONNEL.

L'Hon. M. Norquay est actuellement à Toronto pour affaires concernant les chemins de fer *Nord-Ouest* et *Sud-Ouest*.

M. Zéphir Laporte, propriétaire de l'*Hôtel du Canada* est complètement rétabli de la grave maladie dont il a été atteint dernièrement.

Nous saluons l'arrivée au milieu de nous de M. le Dr F. X. Demers. M. Demers s'en va se fixer à Sainte-Anne.

M. Maxime Marion, du Lac des Chênes, est en cette ville chez son frère M. Roger Marion. M. Frs. Marion du même endroit est venu aussi passer quelques jours au milieu de nous et est retourné chez lui hier.

ACTUALITES.

—La ville de Montréal vient de perdre un prêtre distingué et jouissant de l'estime générale. Le Révérend M. Simon Lonergan, curé de Ste. Brigitte, est mort mercredi dernier de la fièvre typhoïde après dix jours de maladie seulement. Le regretté défunt naquit en 1841 à Ste-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne et fit ses études au séminaire de cette même paroisse.

—De notre excellent confrère de *La Presse* :—Les américains de l'Ouest, qui font la chasse aux émigrants, ne manquent jamais de dire que le froid de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest est absolument insupportable ; mais ils ont bien soin de ne pas parler des terribles ouragans qui sont leurs visiteurs ordinaires.

Le 2 octobre dernier, entre les stations d'Owatonna et de Clinton Falls, deux chars de passagers ont été enlevés de la voie et portés, en passant au-dessus des fils télégraphiques, dans un champ voisin.

Un pays dont le climat se permet de pareilles excentricités n'a certainement pas le droit de dire du mal des contrées voisines.

—Voici, d'après le *Tagblat* de Berlin, la force militaire des pays actuellement engagés dans l'imbroglio turc :

Roumanie, 102,000 ; Servie, 73,000 ; Bulgarie, 72,000 ; Grèce, 61,000 : Roumélie Orientale, 25,000 ; Monténégro, 24,000 ; Turquie, 284,000. La même autorité porte aux chiffres suivants le nombre d'hommes dont pourraient disposer les grandes puissances, pour des opérations militaires dans la Turquie d'Europe, dans les trois mois qui suivraient le commencement des hostilités : Russie, 810,000 ; Allemagne, 430,000 ; France, 320,000 ; Autriche-Hongrie, 320,000 ; Italie, 207,000 ; et Grande-Bretagne, 80,000.

—Le Gouverneur-Général a commué en emprisonnement pour la vie la sentence de mort rendue récemment contre Le Coureur et Louison Mongrain, deux Indiens dont le procès a eu lieu à Battleford devant Son Honneur le Juge Rouleau. Les autres condamnés au nombre de neuf, seront pendus le 27 courant.

—La Cie. du Pacifique Canadien fait construire un pont sur le St. Laurent à Lachine, Qué. Le coût de ce pont est évalué à environ $1,250,000. Il aura deux arches de 296 pieds, deux de 408 pieds et huit de 242 pieds.

—Depuis dix-huit ans, nous avons construit plus de 4,000 milles de chemin de fer, dont la plus grande partie à travers des territoires tout à fait inconnus aux Canadiens, il y a vingt ans, pour unir la moitié d'un continent, pour ouvrir une route nationale entre les océans Atlantique et Pacifique, et ouvrir à la colonisation et à la civilisation la région la plus riche du monde en ressources agricoles, minières et manufacturières.

Chronique Locale.

—Les voitures d'hiver ne circulent pas encore.

—Les instruments de la Fanfare des Pompiers de cette ville seront raflés le 28 décembre prochain.

—Les élections municipales à Winnipeg auront lieu le 14 décembre.

—Faute d'espace, nous ne pouvons donner aujourd'hui la suite du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général.

—Il est imprudent de traverser sur la glace. On ne sera convaincu que lorsqu'il s'en sera noyé quelques-uns comme d'ailleurs la chose arrive chaque année.

—Le Bureau Judiciaire de l'Est demande des soumissions pour 700 cordes de bois. Ces soumissions seront reçues jusqu'à samedi. Voir annonce.

—Le conseil a décidé de faire enlever la plate-forme qui est au pied de la rue Dumoulin, en vue de l'ouverture prochaine du chemin d'hiver qui mène à Winnipeg.

—Les amateurs du patin s'en donnent à cœur-joie ces jours-ci, la glace de la Rivière Rouge, en divers endroits, étant excellente pour cet exercice.

—Wm. Jackson, secrétaire de Riel, et que la cour de Régina avait déclaré fou, s'est échappé la semaine dernière de l'asile des aliénés de Manitoba et il jouit maintenant de la liberté l'autre côté de la frontière.

—C'est mercredi prochain, le 25, qu'aura lieu, à l'Hôtel de-Ville, le banquet offert par les Dames de Saint-Boniface au bénéfice de l'église de Sainte-Agathe.

—Séance du Cercle Provencher demain soir. L'on s'attend à ce qu'il se produise quelqu'incident à cette assemblée. Tous les membres sont priés d'être présents.

—Les intéressés devront se rappeler que la vente des lots de la municipalité de Saint-Boniface sur lesquels sont encore dues les taxes de 1883 et 1884, aura lieu le 24 décembre prochain à l'Hôtel-de-Ville.

—L'on nous assure que M. Zéphir Robert, marchand, de cette ville, a plus vendu samedi dernier qu'il ne l'a fait durant n'importe quel jour depuis qu'il est à Saint-Boniface. M. Robert attribue ce grand débit a la grande réduction des prix de ses marchandises.

—Lundi prochain à 10 heures a.m., M. Scoones, encanteur, vendra chez M. Labonde, numéro 564, rue Principale, Winnipeg. M. Labonde fait encan parce qu'il abandonne le commerce de détail pour ne s'occuper à l'avenir que du commerce de gros.

—Lundi, 23 novembre, les élèves du collége de Saint-Boniface donneront une séance littéraire et musicale pour célébrer l'anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque. Les parents des élèves sont spécialement invités. On admettra également tous les amis de l'institution. Les exercices commenceront à huit heures p.m.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes.

13 novembre.—La neige qui est tombée, mercredi, nous a procuré de bons chemins d'hiver.

—M. Félix Hébert a ouvert, près de l'église un magasin d'épiceries, et invite ses amis à lui rendre visite.

—Dans une paroisse de la province de Québec, un cultivateur se faisait remarquer, par sa négligence à laisser durant le cours de l'hiver, ses instruments d'agriculture, dispersés çà et là dans son champ. Ses amis eurent l'idée de lui donner une leçon :—Un bon soir, notre homme vit arriver devant sa maison, une longue file de voitures. Croyant que ses amis venaient lui faire leurs souhaits, sa fête tombant ce jour-là même, il les reçut, le sourire sur les lèvres. Mais quelle ne fut pas sa surprise de voir entrer triomphalement dans son salon, sa charrue qu'on était allé chercher dans son champ, enfoncée sous la neige. La charrue toute rouillée disparaissait sous les rubans de toutes couleurs. En homme d'esprit, il accepta le bouquet, de bonne grâce, et offrit une gracieuse hospitalité.

D'autres cultivateurs craignant de recevoir le même bouquet, s'empressèrent de mettre à l'abri leurs instruments d'agriculture, et ensuite on ne vit plus dans la paroisse en question aucun instrument d'agriculture, laissé dans les champ durant la mauvaise saison.

Dans la province de Manitoba, la même leçon pourrait être donnée en maints endroits, car le voyageur qui visite les différents centres ruraux, remarque avec peine, dans les champs, ici une lieuse, là une faucheuse, plus loin une charrue et autres instruments d'agriculture, exposés aux intempéries des saisons cependant tous ces instruments coûtent des sommes considérables, et pour plusieurs sont la cause première d'embarras financiers Aussi, le premier soin d'un bon cultivateur est de mettre à l'abri ses instruments aratoires ; par là il les conservera longtemps et s'exemptera de fortes dépenses.

Saint-Norbert.

17 novembre.—La cour de révision pour les listes électorales d'Iberville siégeait le 13 courant, présidée par Son Honneur le Juge Prud'homme.

—L'on est actuellement occupé à poser les bancs dans notre église.

Echos du Nord-Ouest.

Saint-Albert, Alberta.

4 novembre.—Nous avons ici un temps superbe. Presque pas de pluie tout l'automne, presque pas de froid et presque pas de neige. Le 24 octobre, il est tombé une légère couche de neige, à la grande satisfaction du pays. Comme la sécheresse avait régné dans toute la vallée de la Saskatchewan tout le mois d'août et tout le mois de septembre et la plus grande partie d'octobre tout était sec autour de nous et la plus légère imprudence aurait mis les foins, les récoltes, les clôtures, les animaux et nos vies dans le plus grand danger. C'est une providence que nous n'ayons pas à déplorer de désastres causés par le feu de prairie, si ce n'est dans la paroisse de Notre-Dame de Lourdes. Nous avons été dans l'inquiétude jusqu'à l'apparition de la neige le 24 octobre, d'autant plus que nous avions presque tous les jours des vents terribles, de vrais ouragans. Enfin Dieu soit béni ! Il nous a donné une bonne récolte de toutes sortes de céréales, une abondance de foins et sa bonté veut bien nous les laisser à notre usage.

—Le 24 octobre au soir, pendant que la neige rassurait la colonie de Saint-Albert, un ancien voyageur du Nord-Ouest venait mettre le comble à notre joie. C'était le fondateur de Saint-Albert, le Rév. Père Lacombe. Ce vénérable missionnaire ne vient pas ici pour s'accorder un repos ou des vacances dont il aurait pourtant bien besoin. Partout sur son chemin, il rencontre ses anciens enfants, Métis et Sauvages, et partout il exerce auprès d'eux son ministère de charité, *transit benefaciendo.* Il va reprendre dans quelques jours le chemin de ses missions à Calgary, emmenant avec lui une bonne recrue pour son école industrielle. Puisse-t-il avoir avec les Cris les consolations que les Pieds-Noirs s'obstinrent à lui refuser ! Nous voudrions garder toujours le Père Lacombe à Saint-Albert, mais, puisque l'obéissance l'appelle ailleurs, nous lui souhaitons heureux retour vers ses foyers, quand l'heure du départ sonnera.

—Grâce à Dieu, la santé publique dans le district de Saint-Albert, n'a jamais été dans de meilleures conditions.

—L'école de Saint-Albert s'est rouverte le premier septembre et compte une assistance de plus de quatre-vingts enfants.

Il y a une autre école qui vient de s'ouvrir dernièrement à trois milles d'ici. C'est M. Quévillon qui a bien voulu s'en charger.

A propos d'écoles, il est très-difficile de trouver ici des maîtres ou maîtresses catholiques capables d'enseigner les deux langues. Pourtant la position n'est pas à dédaigner. La population paierait $300 et le gouvernement en paierait autant. Est-ce que Manitoba ne pourrait pas nous envoyer quelque bon pédagogue ?

Saint-Laurent, (Grandin) Saskatchewan.

4 novembre.—Une statue de N.-D. de Lourdes que nous attendions depuis quelque temps, est enfin arrivée. Le Rév. Père Fourmond l'a bénite le jour de la Toussaint. Elle est en ciment, sa hauteur est d'environ six pieds, elle est fort belle.

—Le cite sur lequel Saint-Laurent est bâti est magnifique. A ses pieds coule la branche sud de la Saskatchewan ; ses terres sont fertiles et n'attendent que des bras pour être cultivées.

—Si le gouvernement ne vient pas au secours de nos Métis la plupart ne seront pas capables d'ensemencer leurs terres. Hélas ! que de familles sont aujourd'hui dans la misère, que d'enfants demandent du pain à leur mère, qui sont dans l'impossibilité d'assouvir leur faim. Si nos frères du Canada, disent ces pauvres gens, venaient à notre secours. Nous espérons que leurs cris de détresse seront entendus.

—Un Canadien-français veut mettre à Saint-Laurent un magasin cet hiver. Nous espérons pour le printemps prochain d'avoir aussi un forgeron.

—Tous ceux qui connaissent le pays disent qu'il n'y a pas une place plus belle et plus avantageuse dans le district. Ce qui nous manque c'est une traverse pour relier les deux rives. De ce côté, on trouve le bois de chauffage et de construction en abondance, deux fortes coulées, l'une au sud et l'autre au nord qui nous donneront dans un avenir prochain la chance d'avoir un moulin Il y aussi beaucoup de pierre à chaux.

De l'autre côté de la rivière les terres sont encore merveilleuses. Il y a là un terrain plat à perte de vue capable de nourrir de nombreux troupeaux. Que l'on vienne donc s'établir à Saint-Laurent ; l'on peut y faire sa fortune en peu de temps.

NAISSANCES.

A Saint-Norbert, le 14 courant, Madame J. B. Roy, un fils.

A Saint-Norbert, le 14 courant, Madame Aug. Vermette, un fils.

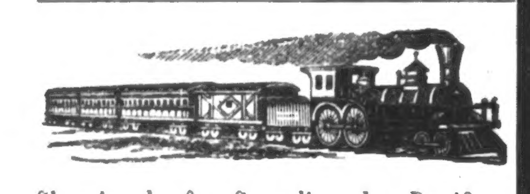
MARIAGES.

A Saint-Norbert, le 11 courant, M. Arthur Beaugrand dit Champagne conduisait à l'autel Melle Marie Lemay.

A Sainte-Anne, le 9 courant, par M. l'abbé Gironx, curé, M. Edouard Harrison à Melle Caroline Curtaz.

DECES.

A Saint-Norbert, le 12 courant, à l'âge de 20 ans, la femme de M. Jos. Campeau.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 7 15 p m	2 Winnipeg	† 7 10 a m
1 00 a m	Portage-du-Rat	12 45 a m
† 7 35 a m	Ignace	† 4 30 p m
†11 15 a m	Savanne	†12 48 p m
Arrivée		Départ
2 30 p m	Port-Arthur 2	9 15 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
† 8 30 a m	2 Winnipeg	† 6 30 p m
11 05 a m	Portage-la-Prairie	4 00 p m
† 1 20 p m	Carberry	1 45 p m
3 00 p m	Brandon	†11 00 a m
5 30 p m	Elkhorn	7 45 a m
6 45 p m	Moosomin	† 6 15 a m
† 9 00 p m	Broadview	3 45 a m
1 00 a m	Qu'Appelle	1 00 a m
3 15 a m	Régina	11 15 p m
† 5 45 a m a 3 6 15 a m 1 6	Moose Jaw 4 1 7 a	† 8 55 p m 8 15 p m
† 2 00 p m	Swift Current	†12 46 p m
† 8 00 p m	Maple Creek	† 7 10 a m
12 45 a m	Medecine Hat	2 30 a m
† 9 45 a m	Gleichen	† 5 45 p m
† 1 50 p m	Calgary	† 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 3 00 a m l.11	Canmore 9 l. 12 a	8 45 a m † 5 35 p m
† 6 16 a m	Laggan	† 2 10 p m
†12 01 p m	Palliser	9 55 a m
Arrivée		Départ
4 00 p m	11 Donald 12	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 a m
12 15 p m	Dominion City	2 52 a m
Arrivée		Départ
12 40 p m	Emerson 1	2 25 a m
Départ		Arrivée
9 00 a m	1 Winnipeg 1	7 45 p m
11 15 p m	Morris	5 00 p m
† 1 15 p m	Rosenfelt	4 15 p m
Arrivée		Départ
2 15 p m	1 Gretna 1	3 25 p m
Départ		Arrivée
2 00 p m	2 Rosenfelt 2	1 15 p m
† 3 25 p m	Morden	†11 20 p m
Arrivée		Départ
5 30 p m	2 Manitou 2	9 15 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
† 4 00 p m	9 Winnipeg	† 8 50 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 8	7 00 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	9 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall9	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
Départ		Arrivée
† 9 30 a m	10 Winnipeg	† 6 00 p m
10 40 a m	Headingly	5 00 p m
Arrivée		Départ
† 1 15 p m	Bout du chemin ..M'n S. W B 10..	† 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre. Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18,12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son scing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7½ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres	......	......	......	21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres	......	......	......	8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres	......	......	......	12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres	......	......	......	8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres	......	......	......	10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs. lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres	......	......	......	50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres	......	......	......	54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres	......	......	......	20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres	......	......	......	28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs. lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres	......	......	......	7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres	......	......	......	5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres	......	......	......	25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres	......	......	......	25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 25 acres	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul	......	......	......	27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres	......	......	......	37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres	......	......	......	68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres	......	......	......	35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boite 1293, Winnipeg, Man.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 5ème jour de Novembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi le 24ème jour de Décembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ & S½ SE¼	1	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Patented
NW¼ of 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NW¼ & N½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	4	10	4 E	42 94	2 00	44 24	Patented
NE¼ & S½ SE¼	9	10	4 E	14 52	2 00	16 52	do
SE¼ & S½ NE¼	10	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of N½ of 12 & S½ SE¼	13	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NE¼ & N½ SE¼	13	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ SE¼	14	10	4 E	33 61	2 00	35 61	do
NW¼ & W½ NE¼	15	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	41 64	2 00	43 04	do
N½ NW¼ of 22 & SW¼	27	10	4 E	9 99	2 00	11 99	do
N½ NE¼ of 22 & SE¼	27	10	4 E	33 55	2 00	35 55	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	36 69	2 00	38 69	Patented
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	49 76	2 00	51 76	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	24	10	4 E	39 59	2 00	41 59	do
SW¼ & S½ NW¼	24	10	4 E	41 04	2 00	43 04	Patented
E½ of N½ of NW¼ of 24 & E½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
W½ of N½ of NW¼ of 24 & W½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ of 25 & S½ SW¼	36	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NE¼ of 25 & S½ SE¼	36	10	4 E	49 76	2 00	51 76	do
SE¼ & S½ NE¼	26	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ NE¼ of 26 & SE¼	35	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
Outer 2 miles Lot 66 St. Boniface cont'g 10⅞ ac.	......	......	......	33 77	2 00	35 77	do
Outer 2 miles Lot 67 St. Boniface cont'g 39 ac.	......	......	......	234 23	2 00	236 23	do
Outer 2 miles Lot 68 & Pt Lot 69 St. Boniface cont'g 70¾ acres	......	......	......	205 12	2 00	207 12	do
Lot 104 St. Boniface cont'g 25 acres	......	......	......	117 48	2 00	119 48	do
W½ of NE¼ & E½ NW¼ of 6 & W½ SE¼	7	10	4 E	32 62	2 00	34 62	do
SE¼ & S½ NE¼	22	10	4 E	6 00	2 00	8 00	do
E½ of Lot 117 cont'g 17 ac	......	......	.....	23 78	2 00	25 78	Unpat'd.

Dated at Winnipeg, this fifth day of November A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

45-49

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qni ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.